



Résiliation promesse d'achat

Par **migneaux**, le **25/03/2011 à 10:04**

Bonjour, je viens vers vous afin d'avoir des éclaircissements concernant ma situation actuelle. Dans le 4^{ème} trimestre 2010, nous avons mon mari et moi-même pris l'initiative de faire construire. Nous avons fait une offre de prêt qui a été acceptée "mon mari étant dans la banque" et avons signé avec un constructeur "maison rennaise", l'achat du terrain en amorcé "versement de 500 euros". Le prêt ne se déclenchera que lorsque nous aurons fait l'achat du terrain. Ma demande : aujourd'hui je ne souhaite pas mener à terme ce projet. Quelles sont les conséquences financières sachant que je suis seule à prendre la décision. Merci de votre retour

Par **edith1034**, le **25/03/2011 à 11:52**

il faut lire votre contrat pour connaître la clause pénale et les clauses suspensives pour tenter d'y échapper si vous le pouvez. S'il n'y a rien vous pouvez partir mais ça m'étonnerait pour tout savoir sur la vente immobilière : <http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **migneaux**, le **25/03/2011 à 12:37**

Bonjour, merci de votre réponse. Cependant je n'ai pas accès aux dossiers "banque, constructeur etc .." bien à vous